



# AVIS

# D'ENQUETE PUBLIQUE

## PORTANT PRESCRIPTION DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE A LA REVISION DU PLU DE CLAIX

Le Président de Grenoble-Alpes Métropole fait connaître que, conformément à l'arrêté n°2017-081 en date du 18 mai 2017, il sera procédé à une enquête publique sur le territoire de la commune de Claix portant sur la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Claix. Les principaux enjeux qui ont conduit la commune de Claix à engager la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU), par délibération du 2 octobre 2014, sont :

- Des motivations pour répondre aux évolutions du contexte supra-communal : l'intégration des dispositions issues des lois Grenelle, la mise en compatibilité du PLU avec le SCOT approuvé fin 2012, l'intégration des nouvelles dispositions de la loi ALUR.
- Des objectifs poursuivis pour affirmer le projet communal dans le cadre de la nouvelle intercommunalité à venir :
  - Diversifier l'offre de logements afin de répondre aux évolutions démographiques de la commune,
  - Equilibrer le développement urbain sur la commune,
  - Conforter l'économie locale et le commerce de proximité en s'inscrivant dans une logique de bassin de vie économique du sud de l'agglomération,
  - Apaiser la circulation automobile,
  - Préserver les équilibres entre les milieux naturels, agricoles et urbains,
  - Préserver et conforter le cadre de vie.

\*\*\*\*\*

**L'enquête publique se déroulera en mairie de Claix (38640), Place Hector Berlioz, du jeudi 8 juin 2017 à 9h00 jusqu'au mardi 11 juillet 2017 inclus à 17h00 pour une durée de 34 jours.**

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés et mis à disposition du public en mairie de Claix pendant la durée de l'enquête publique, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie :

- **Le mardi, mercredi, jeudi, vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00**
- **Le samedi : de 8h30 à 12h00**

Chacun pourra prendre connaissance du dossier sur place et consigner éventuellement ses observations, suggestions et contre-propositions sur le registre d'enquête.

Le dossier pourra également être consulté gratuitement pendant toute la durée de l'enquête en version papier et sur un poste informatique au siège de Grenoble-Alpes Métropole – Immeuble « Le Forum » 3 rue Malakoff à Grenoble, aux jours et heures habituels d'ouverture au public du lundi au jeudi : de 8h00 à 17h30 ; le vendredi : de 8h00 à 17h00.

Le dossier d'enquête pourra de plus être consulté et téléchargé pendant toute la durée de l'enquête sur le site internet de la mairie de Claix : <http://www.ville-claix.fr> et sur la plateforme participative de Grenoble-Alpes Métropole : <https://participation.lametro.fr>

Le public pourra déposer ses observations par voie dématérialisée sur la plateforme participative de Grenoble-Alpes Métropole : <https://participation.lametro.fr>

Le public pourra également adresser ses observations écrites au commissaire enquêteur par écrit à l'adresse suivante :

**Monsieur le Commissaire-Enquêteur  
Enquête publique sur le projet de révision du PLU  
Mairie de Claix  
Place Hector Berlioz  
38640 CLAIX**

Le public pourra également les adresser au commissaire enquêteur par mail à l'adresse suivante : [enquete-publique-claix@lametro.fr](mailto:enquete-publique-claix@lametro.fr)

Ces observations seront annexées au registre d'enquête publique.

Les observations formulées par le public seront en outre accessibles sur la plateforme participative de Grenoble-Alpes Métropole : <https://participation.lametro.fr>.

Par ordonnance n° E17000179/38 en date du 27 avril 2017, le tribunal administratif de Grenoble a désigné Monsieur Bernard GIACOMELLI, en qualité de commissaire enquêteur titulaire.

**Le commissaire enquêteur assurera des permanences et recevra le public à la mairie de Claix, Place Hector Berlioz, 38640 CLAIX, aux jours et heures suivants :**

- **Jeudi 15 juin de 14h00 à 17h00**
- **Mardi 27 juin de 9h00 à 12h00**
- **Mercredi 05 juillet de 11h00 à 14h00**
- **Mardi 11 juillet de 14h00 à 17h00**

\*\*\*\*\*

Toute personne intéressée par le projet peut solliciter des informations auprès de Monsieur le Maire, Michel OCTRU– Mairie de Claix (Place Hector Berlioz, 38640 CLAIX) ainsi qu'auprès de la Direction de la planification territoriale et de l'urbanisme de Grenoble-Alpes Métropole (« Le Forum » 3 rue Malakoff, 38031 Grenoble cedex).

\*\*\*\*\*

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Claix (Place Hector Berlioz, 38640 CLAIX), au siège de Grenoble-Alpes Métropole (Le Forum, 3 rue Malakoff 38031 Grenoble) et à la Préfecture de l'Isère (12 place de Verdun, 38000 Grenoble), aux jours et heures habituels d'ouverture au public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront également publiés sur le site internet de la Métropole ([www.lametro.fr](http://www.lametro.fr)) et de la commune ([www.ville-claix.fr](http://www.ville-claix.fr)) et tenus à la disposition du public pendant un an.

\*\*\*\*\*

A l'issue de l'enquête publique, et après d'éventuelles modifications pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, le projet de révision de Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Claix sera soumis à l'approbation du Conseil métropolitain de Grenoble-Alpes Métropole.